

OBJECTIFS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE R&T DU POLE

1.	Comités R&T SAFE	1
2.	Réseau d'experts innovation	2
3.	Composition des comités R&T	2
3.1	Présidence et Vice-présidence	3
3.2	Gestion des conflits d'intérêts	3
3.3	Confidentialité	4
4.	Comité Projets/Groupe de Travail	4
5.	Labellisation des projets - Comité de labellisation	5
6.	Valorisation – Comité valorisation	6
7.	Open Innovation	6

1. Comités R&T SAFE

Depuis 2016, les comités du pôle SAFE en chiffre :



La compétitivité des adhérents du pôle passe entre autres par la mise en œuvre de stratégies d'innovation que ce soit pour améliorer leur offre dans les produits et services mis sur le marché ou pour se placer parmi les premiers sur les usages émergents.

Le pôle SAFE met par conséquent en œuvre un processus interne de soutien des projets d'innovation dans les technologies, les produits et les usages. Le dossier de candidature du pôle SAFE, déposé en vue de sa labellisation comme pôle de compétitivité, décrit la feuille de route stratégique du pôle en matière d'innovation. Par le label, obtenu pour la phase 4 de 2019 à 2022, SAFE est engagé par cette feuille de route.

Cette feuille de route comprend :

- des dispositions d'organisation relatives au processus d'innovation appliqué par le pôle ;
- des axes privilégiés pour les actions d'innovation, généraux et déclinés par programme, précisant la politique du pôle.

Dans le cadre de ce processus et pour disposer d'un champ de compétences étendu, le pôle s'appuie sur un réseau d'experts lui permettant de constituer un comité R&T.

Ce processus est orchestré par le département « Innovation et services aux entreprises » du pôle. Les acteurs du processus sont :

- le département « Innovation et services aux entreprises » du Pôle ;
- les responsables programme en charge des axes d'innovation ;
- un réseau d'experts innovation, appelés par le pôle à fonctionner en réseau et en comités ;
- les porteurs de projets et leurs partenaires ;
- le bureau exécutif.



L'organisation et le fonctionnement de l'innovation sont précisés et matérialisés par des documents (procédures, charte de labellisation etc.).

La présente procédure se rapporte plus particulièrement à l'organisation :

- du réseau d'experts ;
- des comités dits de R&T : comité de projets, comité de labellisation, comité « valorisation ».

D'autres procédures sont mises en place pour :

- le comité scientifique et de prospective ;
- le processus Open Innovation.

2. Réseau d'experts innovation

Les compétences propres de l'exécutif du pôle sont essentiellement concentrées sur une connaissance générale de l'offre et de la demande dans son champ d'action, sur la connaissance et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de compétitivité industrielle, sur l'ingénierie financière qui se rattache aux aides publiques ou aux financeurs publics, sur les méthodes et moyens de rapprochement des entreprises entre elles ou avec leurs clients.

Le pôle s'appuie donc sur un réseau d'experts ayant une expertise scientifique, technique, industrielle et stratégique de bon niveau dans son champ d'action qui sont sollicités :

- pour participer au fonctionnement des comités de R&T ;
- pour donner des avis généraux ponctuels sur telle ou telle problématique posée au pôle (état de l'art d'un domaine, feuilles de route du pôle, ...)
- pour participer à des événements relatifs à l'innovation.

Les membres du réseau sont sélectionnés par le bureau exécutif du pôle sur proposition du directeur général.

Chaque membre aura auparavant fait acte de candidature après avoir :

- pris connaissance de la présente procédure ;
- reconnu la nécessité de signer un accord de confidentialité ;
- accepté de s'écarter de l'évaluation d'un projet dans lequel il aurait des intérêts ou dont le porteur lui refuse l'accès.

Pour être candidats, les membres auront également précisé leur domaine d'expertise et justifié leur expérience.

Le critère de sélection des membres porte, en tout ou partie, sur la très bonne connaissance ou la solide expérience :

- de l'utilisation finale et du marché (demande et offre) dans les domaines d'activité des différents programmes du pôle ;
- de l'état de l'art (au moins au plan européen) dans les métiers de la base industrielle du pôle y compris à des niveaux de TRL correspondant à la recherche ;
- des centres de recherche utiles aux métiers du pôle et de leur actualité ;
- du processus de valorisation de la R&D (propriété industrielle, stratégie de mise sur le marché, financement).

L'expertise est ainsi déclinée par programme du pôle ou technologie constitutive des produits du programme ainsi que type d'expertise (scientifique, industrielle, financière, juridique,...).

3. Composition des comités R&T

Ces comités sont centrés sur des projets d'innovation appelés à déboucher sur des produits mis sur le marché. Chaque projet est situé dans le cadre d'un programme du pôle.



Le soutien du réseau d'experts est apporté dans le cadre de comités ad'hoc selon le stade du projet et les technologies portées. Ces comités formulent en synthèse des recommandations au pôle (département Innovation et/ou responsable de programme). Ces recommandations sont dirigées vers le porteur de projet.

Trois comités fonctionnent dans ce cadre :

- Comité de projets/Groupe de travail pour l'émergence et le montage des projets,
- Comité de labellisation pour l'attribution du label du pôle,
- Comité de valorisation en préparation de la mise sur le marché.

Les experts du réseau se seront portés candidats (avec CV et fiche de candidature) en connaissance des éléments suivants :

- Le Comité R&T se réunit en fonction des appels à projets en séance plénière, notamment pour auditionner les porteurs de projets en vue d'une labellisation aux guichets du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) ;
- Le Comité R&T peut aussi être consulté par voie électronique dans une procédure « hors séance » mais selon les mêmes principes de consultation qu'en séance. Dans ce cas, les propositions de projets, ou demande de labellisation, sont envoyées aux experts pertinents du Comité R&T qui ont une semaine pour faire connaître leur avis qui restera confidentiel. Le pôle effectuera dans ce cas une synthèse des différents avis qui lui seront parvenus ;
- Tout membre du Comité R&T peut être sollicité lors de l'instruction des dossiers. Par leurs avis, les experts du Comité R&T acceptent ainsi d'assister ponctuellement l'exécutif du pôle sur l'activité de R&D ;
- Chaque expert signe un accord de confidentialité avec le pôle ;
- Leur participation est proposée au renouvellement au bout de trois ans au plus.

3.1 Présidence et Vice-présidence

Le bureau exécutif du pôle sélectionne parmi les membres du réseau une présidence et une vice-présidence pour les comités de R&T. Ces personnes se seront portées candidates après avoir fait état de leur expérience, de leur motivation (projet pour ces comités) et avoir pris connaissance des obligations qui se rattachent à ces fonctions.

Le critère de sélection pour ces fonctions est de rechercher l'expérience la plus étendue de projets de R&T montés et réalisés avec la base industrielle et technologique relative au champ d'action du pôle.

C'est une personne physique, qui candidate à ce rôle et qui est nommée pour une durée de 3 ans, renouvelable. Le rôle de la présidence et de la Vice-Présidence du Comité R&T est de faciliter les échanges entre experts, de synthétiser les points de vue, d'identifier les expertises ad hoc pour un projet donné et de formaliser les retours aux porteurs de projet.

Le Président coordonne l'ensemble, apporte une vision globale des projets dans le pôle et s'assure de la bonne cohérence des projets avec les feuilles de routes du pôle.

3.2 Gestion des conflits d'intérêts

Les membres impliqués directement dans un projet à d'autres titres que celui de la participation aux travaux du comité doivent en informer le comité et ne participent pas à l'évaluation du projet. Ils se limiteront à l'apport d'informations sur le projet.

La liste des membres du Comité R&T sera transmise au porteur du projet avant que celui-ci le présente. Il peut, dans la mesure où sa demande est justifiée et approuvée par le Comité R&T, demander au président qu'un des membres ne participe pas à la présentation et à l'évaluation du projet.



3.3 Confidentialité

Les membres du Comité R&T s'engagent à garder strictement confidentielles et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations qui leurs seront transmises lors du Comité R&T ou auxquelles ils auraient accès à l'occasion des missions qui leurs seraient confiées. Tous les membres du Comité R&T devront signer un accord de confidentialité avec le Pôle SAFE.

4. Comité Projets/Groupe de Travail

L'émergence est le stade pendant lequel une idée du projet, quelle que soit son origine, se traduit par un investissement dans le montage d'un projet. SAFE a pour politique constante de susciter des projets en émergence, d'être constructif dans ses recommandations ou de n'abandonner une idée de projet qu'en constatant une réelle impasse.

A un instant donné, chaque programme du pôle a un portefeuille de projets d'innovation au stade de l'idée de projet ou au stade de montage. L'évolution du contenu du portefeuille d'un programme est dans les objectifs du responsable de ce programme et correspond à sa feuille de route. Il incombe au responsable de programme d'obtenir du porteur une matérialisation des idées par une ébauche de définition du projet puis par la consolidation progressive de celle-ci.

Le département Innovation tient à jour la liste des projets du pôle en émergence selon ces stades. Il accompagne le montage du projet et, le cas échéant, propose au porteur les services du pôle.

D'autre part, le pôle accompagne ses adhérents au travers d'un format Groupe de Travail. Lors de ces GT, les entreprises peuvent venir :

- Présenter un projet en émergence ;
- Présenter leurs activités et stratégie de développement, l'objectif est d'affiner la compréhension de leur activité et d'identifier les leviers sur lesquels le pôle peut les accompagner afin de proposer des services adaptés à leurs besoins de façon collégiale.

Le comité projets est formé :

- de l'équipe innovation et de responsables de programmes intéressés ;
- du président et/ou du vice-président des comités R&T ;
- d'un panel de membres du réseau d'experts formé selon l'ordre du jour.

Le fonctionnement du comité projets est orchestré par l'équipe innovation. L'équipe innovation du pôle :

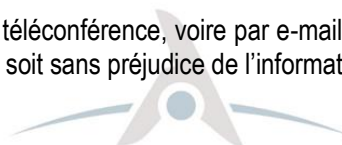
- Fixe les ordres du jour en liaison avec le président et vice-président concerné ainsi que la liste des participants selon la nature des projets à l'ordre du jour ;
- Convoque le GT concerné en temps utile ;
- Veille à la préparation des dossiers par les porteurs ;
- Procède à l'organisation pratique des séances qui ont lieu généralement dans les locaux du pôle.

Le déroulement d'un GT est typiquement le suivant:



La mobilisation des membres du réseau privilégie les séances en présence physique des membres et du porteur. Celles-ci se tiennent au pôle à raison de huit par an (environ) et de cinq projets en moyenne par séance.

Toutefois, la possibilité de consulter par téléconférence, voire par e-mail est également utilisée par l'équipe innovation ou le président à condition que ce soit sans préjudice de l'information des experts.



La présidence (ou la vice-présidence) des comités R&T font la synthèse de chaque point d'ordre du jour et des recommandations correspondantes. Ces dernières sont mises en œuvre à la discrétion de l'exécutif du pôle.

5. Labellisation des projets - Comité de labellisation

La « labellisation » fait l'objet d'une procédure dûment établie du fait que le pôle a signé une charte de labellisation annexée à son dossier de candidature et garantissant la qualité de son label eu égard aux attentes des financeurs. Le label est dans certains cas une condition mise au financement d'un projet.

La labellisation correspond à une demande explicite du porteur du projet ou de son financeur. Elle fait référence à une présentation écrite du porteur, décrivant le projet eu égard à l'ensemble des critères du label.

Le comité de labellisation est formé :

- de l'équipe innovation et de responsables de programmes intéressés ;
- du président et/ou du vice-président des comités R&T ;
- d'un panel de membres du réseau d'experts formé selon l'ordre du jour.

Cette procédure suit la séquence suivante

- Recueil par le pôle du dossier établi par le porteur décrivant le projet et comprenant les éléments susceptibles de justifier le label selon les critères du demandeur du label ;
- Mobilisation d'un panel extrait du réseau d'experts et adapté au thème du projet (sachant que l'indépendance du projet des intérêts éventuel d'un expert est assurée par la division « inno » mais aussi par la possibilité donnée au porteur d'écarter un expert) ; ce panel forme le comité de labellisation ;
- Mise à l'ordre du jour d'une séance du comité de labellisation (ou procédure de consultation en réseau exceptionnellement) ;
- Présentation du projet en séance et discussion avec le porteur du projet avec avis obligatoire de tous les experts sur les critères de labellisation ;
- Synthèse et retour du président du comité de labellisation vers le porteur et vers le pôle recommandant (ou non) le label ou s'il y a lieu des améliorations au dossier ;
- Remise du dossier définitif par le porteur au pôle ;
- Contrôle par le président du pôle de la prise en compte des recommandations et recommandations le cas échéant du label ;
- Décision de l'exécutif du pôle (bureau exécutif) d'accorder ou non le label et notification au porteur.

Le fonctionnement du comité de labellisation est orchestré par l'équipe innovation.

Le comité de labellisation est naturellement sollicité de façon moins fréquente que le comité de projets. Il fonctionne en principe en séance où la présence physique des experts est prévue. Il peut toutefois fonctionner en réseau par e-mail pour satisfaire une éventuelle contrainte de calendrier sans pour autant porter préjudice à l'information des experts sur le projet.

Outre leurs interventions, les experts sont invités, à préciser par écrit l'essentiel de leur avis sur le dossier pour les différents critères du label. Un canevas établi et remis par l'équipe innovation est distribué à cet effet. La synthèse établie par le président ne prend en compte que les avis ou recommandations du réseau d'experts compte tenu du caractère consultatif du comité pour l'exécutif du pôle.

Le pôle peut également décider de procéder selon les mêmes principes que pour un label, éventuellement en mobilisant un panel plus léger ou en réseau :

- lorsqu'un avis ou un soutien sur un projet innovant lui est demandé et que cet avis, autorisé par le bureau exécutif, a un enjeu financier ou stratégique important ;
- sur certains types d'appels à projets.



En cas de co-labellisation avec d'autres pôles, la procédure est la même. Le pôle conserve son appréciation propre.

6. Valorisation – Comité valorisation

Pour un projet de R&D en cours, la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation commence généralement bien avant la fin du développement d'un produit. Il convient à ce stade d'examiner les dispositions envisagées après avoir constaté le lancement du projet de R&D puis son avancement.

Il n'est pas nécessaire que le projet de R&D ait été soutenu ou accompagné par le pôle auparavant.

La demande vient du porteur et/ou du responsable du programme correspondant au projet. Elle s'appuie sur plusieurs éléments amenés par le porteur :

- les résultats actuels et attendus à terminaison du projet de R&D ;
- la présentation du produit ou du service pressenti pour être mis sur le marché et le modèle d'affaire envisagé ;
- l'analyse prospective de la concurrence ;
- un plan de valorisation ;
- la situation de l'entreprise.

Pour étayer ses recommandations, le pôle s'appuie sur un comité « valorisation ».

Le comité de valorisation est formé :

- de l'équipe innovation et de responsables de programmes intéressés ;
- du président et/ou du vice-président des comités R&T ;
- d'un panel de membres du réseau d'experts formé selon l'ordre du jour.

Le fonctionnement du comité de valorisation est orchestré par l'équipe innovation.

La mobilisation des membres du réseau privilégie les séances en présence physique des membres et du porteur.

Le président (ou le vice-président) des comités R&T font la synthèse de chaque point d'ordre du jour et des recommandations correspondantes. Ces dernières sont mises en œuvre à la discrétion de l'exécutif du pôle.

7. Open Innovation

Dans le cadre de ces missions, le pôle peut être mandaté par un groupe industriel, une entité publique ou un comité de Filière pour opérer des sourcing technologiques (ex : sourcing National solutions de sécurité pour les JO 2024, Challenge IA thématique Sécurité Défense, ...).

Dans ce cadre, le pôle peut être amené à proposer de l'expertise pour :

- La définition des besoins et la construction des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ;
- L'évaluation de solutions technologiques par des entreprises candidates aux AMI.

Le pôle peut solliciter certains membres de son comité R&T pour apporter de l'expertise dans ce cadre sur une ou plusieurs étapes du processus.

Le fonctionnement du processus de sourcing est orchestré par l'équipe innovation.

La mobilisation des membres du réseau se fera principalement par mail et pourront amener à des séances d'audition de candidats.

